

COMMUNE de CORBEILLES

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2021 – 20h00

L'an 2021, le 31 août à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBEILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal, 3 rue du château, sous la présidence de Mme BERNARD Françoise, Maire.

Présents

- Mme BERNARD Françoise,
- M. CONSTANT Daniel,
- Mme MARTIN Isabelle,
- M. LELIEVRE Joël,
- Mme CHARBONNIER Sandrine,
- M. FRINGARD Jean-Claude,
- M. MARTIN Laurent,
- M. DOS SANTOS Philippe,
- Mme RAGOT Carine,
- Mme RAQUIN Béatrice,
- M. SIMEANT Jean-Philippe,
- Mme RAKOTOVAO Harisoa,
- Mme MAISON Sophie,
- Mme LAMARGOT Nathalie,
- M. DIVOUX Jérôme,
- M. JOUHANNET Brendan.

Excusés ayant donné procuration

- M. LECLAND Jacky à M. CONSTANT Daniel,
- Mme BRUN Michelle à Mme RAKOTOVAO Harisoa.

Secrétaire de séance

- Mme MAISON Sophie.

\*\*\*\*\*

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021**

**Le Conseil Municipal, APPROUVE à :**

Pour	<b>18 dont 2 procurations</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2021 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

\*\*\*\*

**1 – AVIS DE LA COMMUNE SUR LE SECOND ARRET DE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES QUATRES VALLEES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5214-16,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.153-15 et suivants, et R.151-1 à R.151-55 et R.153-5 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 avril 2016 transférant la compétence « PLU, carte communale et document d'urbanisme en tenant lieu »,

Vu la délibération n°2017/09/20 du Conseil Communautaire en date du 21 septembre 2017 ayant prescrit l'élaboration du PLUi et engagé les modalités de concertation sur le projet de PLUi,

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de la commune de Corbeilles (2019 06 33) en date du 11 juin 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu le débat complémentaire qui s'est tenu au sein du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu le débat complémentaire qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal de la commune de Corbeilles (2019 12 71) en date du 12 décembre 2019 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables.

Vu la délibération n°2020/03/38 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2020, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération n°2021/05/02 du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, arrêtant une seconde fois le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation,

Vu le dossier de Plan Local d'Urbanisme intercommunal, arrêté par le Conseil Communautaire en date du 27 mai 2021, qui a été transmis à la commune de CORBEILLES, conformément aux dispositions des articles L.153-16, L.153-17 et R.153-4 du Code de l'urbanisme, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour émettre un avis sur le projet de PLUi arrêté.

Après avoir pris connaissance et analysé le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, et au regard des discussions en séance,

- Il est demandé l'avis du conseil municipal sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable au projet de PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées arrêté lors du Conseil Communautaire du 27 mai 2021 sous réserve du retrait des emplacements réservés C1 et C2.
- **DIT** que la présente délibération sera affichée durant 1 mois à la Mairie de CORBEILLES et publiée au recueil des actes administratifs de la mairie de CORBEILLES.
- **RAPPELLE** que la présente délibération sera adressée à Madame la Préfète.

Pour	<b>18 dont 2 procurations</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>0</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

\*\*\*\*\*

## **2 – PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF DE LA MARPA**

**Madame le Maire informe l'assemblée délibérante :**

Les comptes définitifs de la construction de la MARPA sont en cours et ne peuvent permettre à ce jour l'approbation du Plan de financement définitif.

**Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Le retrait du **point numéro 2 de l'ordre du jour** afin de permettre au service comptable de la commune et la Direction Générale des Finances Publiques d'établir la concordance des comptes et de présenter à l'assemblée dans une prochaine séance le Plan de financement définitif de la MARPA.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du retrait de ce **point numéro 2 de l'ordre du jour**.

\*\*\*\*\*

### 3 – CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (C) (articles 3 I 1°)

**Madame le Maire informe l'assemblée délibérante :**

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante :**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 I 1°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de créer **UN EMPLOI** non permanent compte tenu d'un accroissement d'activité au service technique.

En conséquence, il est autorisé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- à un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs

Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C.

La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération maximum du dernier échelon du grade

**Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :**

- **D'ADOPTER** la proposition de Madame le Maire
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021

**ADOPTÉ :**

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	1 dont 1 procuration
Ne prend pas part au vote	0

#### **4- TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE 2021/2022**

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués (à la DEMI HEURE) durant les trois dernières années scolaires :

ANNEE SCOLAIRE	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	GOUTER
2018-2019	0,22 €	1,22 €	
2019-2020	0,22 €	1,22 €	1,17 €
2020-2021	0,24 €	1,24 €	1,20 €

Vu la proposition de la commission enfance du 30 août 2021 présentant le bilan financier périscolaire 2020, soit :

RECETTES	38 620.02 €
DEPENSES	53 119.91 €
PARTICIPATION COMMUNE	14 499.89 €

**PROPOSE** les tarifs de l'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE pour l'année scolaire 2021/2022 suivants :

ANNEE SCOLAIRE	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	GOUTER
2021-2022	0,24 €	1,24 €	1,20 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal**

**ADOpte** les tarifs de l'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

ANNEE SCOLAIRE	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	GOUTER
2021-2022	0,24 €	1,24 €	1,20 €

**CHARGE** Madame le Maire des démarches administratives.

Pour	<b>17 dont 1 procuration</b>
Contre	<b>0</b>
Abstentions	<b>1 dont 1 procuration</b>
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>

## 5 - TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2021/2022

Madame le Maire rappelle les tarifs appliqués durant les trois dernières années scolaires :

ANNEE SCOLAIRE	Prix UNITAIRE par REPAS Enfant	Prix UNITAIRE par REPAS Adulte
2018-2019	3,28 €	5,66 €
2019-2020	3,30 €	5,70 €
2020-2021	3,30 €	5,70 €

Vu la proposition de la commission enfance du 30 août 2021 présentant le bilan financier du restaurant scolaire 2020, soit :

RECETTES	33 633.58 €
DEPENSES	72 774.98 €
PARTICIPATION COMMUNE	39 141.40 €
NOMBRE DE REPAS FACTURES	10192
DEPENSES PAR REPAS	7.14 €
RECETTES PAR REPAS	3.30 €
<b>COUR RESTANT A LA CHARGE DE LA COMMUNE</b>	<b>3.84 €</b>

**PROPOSE** les tarifs des REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE pour l'année scolaire 2021/2022 suivants :

ANNEE SCOLAIRE	Prix UNITAIRE par REPAS Enfant	Prix UNITAIRE par REPAS Adulte
2021-2022	3,30 €	5,70 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**ADOpte** les tarifs de la RESTAURATIONS COLAIRE pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

ANNEE SCOLAIRE	Prix UNITAIRE par REPAS Enfant	Prix UNITAIRE par REPAS Adulte
2021-2022	3,30 €	5,70 €

**CHARGE** Madame le Maire des démarches administratives.

Pour	17 dont 1 procuration
Contre	0
Abstentions	1 dont 1 procuration
Ne prend pas part au vote	0

## AFFAIRES DIVERSES

### Mme BERNARD Françoise :

#### - **Subventions aux associations :**

Les associations nous remercient des subventions versées en mai dernier conformément au vote du budget 2021 soit un total de 12720 €.

#### **Réunion avec deux anciens élus de la commune :**

#### - **Protocole d'accord**

Pour faire suite à la réunion demandée par deux anciens élus à propos de la délibération 2021-04-007 par laquelle nous indiquions qu'un accord avait été trouvé avec les deux administrés pour une indemnisation, les anciens élus nous ont précisé qu'ils n'étaient pas en désaccord sur le fond mais plutôt sur la forme et souhaitaient revenir sur le mot « ERREUR de la commune » qui les a heurté car ils considèrent qu'ils ont été plutôt mal conseillés par le Département et d'autres instances compétentes à l'époque et qu'il ne s'agit donc pas d'une erreur de l'ancienne municipalité.

#### - **Décision Modificative 3 – Exercice 2020 – Délibération du 8 décembre 2020**

L'objet de cette délibération était d'abonder le chapitre 023 en Fonctionnement de 85 000 € et le chapitre 021 en Investissement d'un même montant et non spécifiquement lié à la Taxe sur la Valeur Ajoutée de la MARPA.

Le montant de la TVA due sera recalculé par les services comptables et visé par le Trésorier.

### M. CONSTANT Daniel

#### **Marché Place Saint Germain**

Un arrêté réglementant les dispositions du marché du jeudi est en cours conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L2212-3, L2212-4, L2224-18 à L2224-29.

#### **Rallye du Gâtinais**

Le Rallye du Gâtinais aura lieu du 29 avril au 1<sup>er</sup> mai 2022

#### **Fleurissement 2021**

Le jury communal composé d'Isabelle MARTIN et de Sophie MAISON est passé courant juillet dans la commune et nous avons transmis à l'ARF (Agence Régionale du Fleurissement) nos appréciations. Le Comité Départemental du Fleurissement passera courant septembre. Le gagnant sera alors élu « Lauréat Départemental du Fleurissement ».

#### **Incivilités**

- Des dégradations ont été constatées autour de la Mairie (Porte du Colombier, poubelles déplacées, vol du spot des Douves...).
- Vol du drapeau européen sur la grille de la Mairie.  
Les dépôts de plainte ont été effectués et les dossiers sont en cours d'instruction auprès de notre assureur.
- Des tags sur la spirale du temps : certains ont été effacés par les auteurs sous contrôle de la garde champêtre,
- Des nouveaux tags sont apparus sans auteur identifié (spirale du temps),

#### **Déjections canines**

Le problème persiste : le ramassage des déjections canines est le devoir de tout propriétaire. La mairie lance un appel au civisme de chacun et tient à rappeler certaines règles (conformément à l'arrêté 2019-072 du 13 juin 2019).

### **Sucrierie**

Le curage des bassins et épandage des boues sont en cours (la voirie de Verville est sale et dangereuse). La garde champêtre est en relation avec la direction de la sucrierie à ce sujet.

### **PCS (Plan Communal de Sauvegarde)**

La reprise de son élaboration est prévue début septembre. La garde champêtre, pilote du projet, est en train d'établir les fiches réflexes.

La relecture est en cours par les adjoints au Maire. La commission sécurité se réunira courant octobre pour une validation définitive du PCS début décembre.

### **Mme MARTIN Isabelle**

#### **Conseil d'école du 14/06/21**

Le conseil d'école a eu lieu en présentiel dans la salle du Gâtinais :

- Prévion des effectifs annoncée pour la rentrée en baisse soit 149 élèves pour 7 classes (54 en maternelle et 95 en élémentaire). A ce jour 147 élèves sont inscrits au groupe scolaire.
- Pas de fermeture de classe annoncée.
- L'équipe enseignante et les familles remercient la mairie de Corbeilles pour l'investissement financier (mobilier, vélos en maternelle, matériel de sport, continuation des travaux de peinture dans plusieurs pièces, changement à venir des huisseries pour une meilleure isolation des locaux, installation d'un TBI...). Ces remerciements s'adressent également au dévouement des deux services civiques présents sur l'année scolaire 2020/2021.

### **Protocole Sanitaire**

Le protocole sanitaire de niveau 2 : jaune sera en vigueur à partir du 2 septembre :

- Accueil en présentiel de tous les élèves,
- Port du masque obligatoire dans les espaces clos pour adultes et élèves en élémentaire,
- Distanciation physique d'au moins 1 m dans les espaces clos avec limitation du brassage,
- Récréations organisées par groupe,
- Activités physiques et sportives en principe à l'extérieur dans la mesure du possible,
- Stabilité des groupes recherchées (les mêmes qu'en classe) dans le restaurant scolaire sans distance de 2 m entre chaque groupe obligatoire avec un service individuel.

### **Nouvelle direction au groupe scolaire**

Madame Léonie LAMBLIN prendra la succession de Madame Gaëlle GIRARD aux fonctions de directrice du groupe scolaire. La municipalité lui souhaite la bienvenue et remercie Mme GIRARD pour son professionnalisme et sa gentillesse.

### **Repas de l'Amitié**

Il aura lieu le 19 septembre. Les invitations ont été envoyées par le service administratif de la Mairie avec obligation de présenter le Pass Sanitaire. Ce contrôle sera effectué par Mmes MAISON-CHARBONNIER-MARTIN et MM DIVOUX et JOUHANNET, dûment habilités par Arrêté de Madame le Maire.

Il y a 130 inscriptions à ce jour.

La commune de Bordeaux en Gâtinais ne souhaite pas y participer cette année.

### **Tourisme**

Les visites estivales guidées de Corbeilles ont été proposées tous les samedis matin du 7 au 28 août à 15 h. Elles devraient avoir à nouveau lieu gratuitement cette fois-ci lors des journées du patrimoine !



**M. LELIEVRE Joël**

**Renaturation du Maurepas**

M. Lelievre informe qu'il n'a pas eu de retour de l'EPAGE et précise qu'il va les recontacter afin d'organiser une rencontre avec les riverains.

**Travaux de l'EPAGE sur le bassin du Loing**

Le 23 septembre prochain, une visite sera organisée afin de présenter les travaux effectués.

**Chaufferie bois**

- La date de réception des travaux n'est pas définie (courant septembre ?)
- Deux agents du service technique ont suivi une formation concernant l'entretien et le fonctionnement de la chaufferie bois.
- Contrat EDF : nous avons rencontré M. TROTIGNON qui nous propose une renégociation du contrat qui arrive à terme fin septembre.

**Route de Fays**

La limitation de vitesse à 70 kms sera réduite à 50 kms/h, les panneaux sont en commande. L'arrêté PM 2021/077 du 14 juin 2021 en ce sens a été remis aux riverains et à la Mairie de Lorcy.

**Travaux de la réfection des trottoirs Avenue de Bordeaux.**

La réception des travaux a été faite ainsi que les deux tronçons Rue de L'Ormeau.  
La réfection de la chaussée commence le 1<sup>er</sup> septembre.

**Eclairage Public**

Les remplacements de lampadaires à Bréau, avenue de Bordeaux à la hauteur du Garage Catinot et au Hameau de Chantegrôle ont été effectués.

**Travaux de l'Eglise**

Les travaux ont débuté. Les échafaudages extérieurs et intérieurs sont posés. Tous les vitraux de la première fenêtre sont retirés.

**Rénovation des menuiseries du groupe scolaire**

Six entreprises ont répondu à l'appel d'offre. Le déroulement du marché est suivi par BTP Concept.

**Fibre**

Les installations de branchement sont en cours : Route de Montargis.

Concernant plusieurs hameaux, le réseau Telecom actuel est enterré en pleine terre (sans fourreau). Lysseo propose de remettre des poteaux en lieu et place sur 9 km. La commune est opposée à cette solution et souhaite l'enfouissement des réseaux. Pour cela elle devra participer au financement selon la répartition suivante : Le délégataire (SFR) prend 30 %, le Département 40 % soit un reste à charge (30 %) de la commune soit 102 600 € (coût de l'opération d'enfouissement 38€ M/L) (plan de financement à voir).

**Entretien des trottoirs et caniveaux**

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures pour veiller au maintien de la propreté de la commune ainsi que d'assurer la sécurité publique et la commodité du passage, il semble bon de rappeler l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté 2019 072 du 13 juin 2019, à savoir « ... En toute saison, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer les fleurs, fruits, feuilles provenant des arbres à proximité, sur les trottoirs jusqu'au caniveau tout en veillant à ne pas obstruer les regards d'eaux pluviales. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours aux produits phytosanitaires est formellement interdit... ».

**Terrain multi sports**

La plateforme a été préparée jusqu'à la cour du Dojo et la pelouse a été semée.

### **MARPA**

Une rencontre avec la nouvelle directrice a eu lieu.

L'association sollicite

- L'abattage d'un arbre situé au-dessus de l'abri de jardin
- Le déplacement de quatre bancs côté parking
- L'ajout de 2 palissades (devis d'environ 13000 €)

### **SIAEP**

Le dossier d'interconnexion de réseaux d'eau potable entre Corbeilles, Bordeaux-en-Gâtinais, Lorcy et le syndicat de Mignères est en cours.

### **Assainissement**

Une partie des travaux de sécurisation à la station d'épuration est réalisée. Il reste l'installation du compresseur rue des Tritons, une convention de servitude sous seing privé doit être établie entre Corbeilles et LOGEM Habitat à cet effet.

### **Mme CHARBONNIER Sandrine**

#### **Logement :**

- Rue des Déportés : les 2 logements sont libres : attente devis.
- Rue des Ecoles : 1 logement vacant.
- Grande rue : 1 logement bientôt vacant.
- Rue de Beaune : toujours attente de signature du bail.

#### **Bibliothèque :**

- Commission bibliothèque à Ferrières : informatisation, échange des livres, idée d'animation.
- Mise en place de la vérification du Pass Sanitaire.
- Animation MANGA à l'automne avec intervention d'un auteur du Loiret. Les modalités sont à définir.

#### **Affaires sportives :**

- Réunion avec associations utilisant le gymnase pour revoir les créneaux puis avec la CC4V,
- Demande d'utilisation du gymnase et du dojo par les scolaires des autres communes de la CC4V en même temps que leurs créneaux piscine.
- Communication sur Panneau Pocket pour la rentrée pour les clubs sportifs.

**Mme LAMARGOT Nathalie**

- Interroge sur le retour du questionnaire concernant la micro-crèche. Il y a 9 ou 10 demandes. Mme MARTIN répond que le projet est en cours et sera évoqué lors du prochain conseil.

**Mme BRUN Michelle (rapporté par Mme RAKOTAVAO Harisoa)**

Demande où en sont les travaux relatifs à la rénovation des menuiseries extérieures du groupe scolaire. M. LELIEVRE Joël a informé l'assemblée lors de son intervention.

La séance est levée à 23h20

Le Maire  
Françoise BERNARD



<b>Nom – Prénom</b>	<b>Signatures ou procuration</b>
Mme BERNARD Françoise	
M. CONSTANT Daniel	
Mme MARTIN Isabelle	
M. LELIEVRE Joël	
Mme CHARBONNIER Sandrine	
M. FRINGARD Jean-Claude	
Mme BRUN Michelle	Mme RAKOTOVAO Harisoa
M. MARTIN Laurent	
M. DOS SANTOS Philippe	
Mme RAGOT Carine	
Mme RAQUIN Béatrice	
M. SIMEANT Jean-Philippe	
Mme RAKOTOVAO Harisoa	
Mme MAISON Sophie	
Mme LAMARGOT Nathalie	
M. DIVOUX Jérôme	
M. JOUHANNET Brendan	
M. LECLAND Jacky	M. CONSTANT Daniel